

Date de la convocation

23 novembre 2017

Date de l'affichage

23 novembre 2017

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	9
Votants	12

OBJET

**ARRÊT DU PROJET DE
PLAN LOCAL
D'URBANISME**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOINTEL**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi premier décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND Martine, Maire.

Présents : Madame LEGRAND, Maire
Monsieur PIALOT, Adjoint
Monsieur CASANAVE, Adjoint
Monsieur VAN ROKEGHEM, Adjoint
Mesdames LEDUC, PERINI
Messieurs BOONE, LEROUX, RAFIGNON

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DE SANTIS à Madame PERINI, Madame LE GALL à Monsieur LEROUX, Monsieur MAUDUIT à Monsieur RAFIGNON

Absente excusée : Madame MARQUES-MOREIRA

Secrétaire de séance : Madame PERINI

Vu le Code de l'Urbanisme, ses articles, L.101-2, L.151-1 et suivants, ainsi que l'article L.103-2 ;

Vu la délibération en date du 16 décembre 2015 prescrivant le plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 23 juin 2017 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la décision n°95-024-2017 du 22 septembre 2017, réceptionnée en mairie le 22 septembre 2017, exemptant l'élaboration du P.L.U de la réalisation d'une évaluation environnementale, en application de l'article R.104-28 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la phase de concertation menée en mairie du 17 décembre 2015 au 30 novembre 2017 ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 1 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour**

ARRÊTE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de NOINTEL tel qu'il est annexé à la présente ;

Tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunales directement intéressées ;
- Aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à NOINTEL, le 1^{er} décembre 2017

Le Maire,
Martine LEGRAND

